



**COMMUNE DE TROUVILLE-SUR-MER
BUDGET PRIMITIF 2026**

À la suite de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire lors du Conseil Municipal du 26 novembre 2025, le Conseil Municipal est appelé, ce 17 décembre 2025, à délibérer sur le vote du Budget Primitif 2026.

Table des matières

A. Le Cadre Budgétaire	2
B. Présentation générale du budget primitif de la commune de Trouville-sur-Mer	4
C. La section de fonctionnement	7
a) <i>Recettes réelles de fonctionnement : 21 852 473 €</i>	7
b) <i>Dépenses réelles de fonctionnement : 17 817 473 €</i>	11
c) <i>Epargne brute et autofinancement</i>	16
D. La Section d'investissement	18
a) <i>Recettes réelles d'investissement : 3 387 150 €</i>	18
b) <i>Autofinancement (chapitre 040 et 021)</i>	19
c) <i>Dépenses réelles d'investissement : 7 922 150 €</i>	20
E. La dette	31
F. Budget primitif 2026 – Budget annexe des marchés communaux de Trouville-sur-Mer ..	33

A. Le Cadre Budgétaire

Préambule – Le cycle budgétaire annuel d'une commune

Le budget primitif relève de la compétence exclusive du **Conseil municipal**, seul habilité à se prononcer sur le projet présenté par le Maire, conformément à l'article **L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales**. Les élus disposent, à cet effet, de l'ensemble des documents budgétaires utiles, complétés d'une **note explicative de synthèse** jointe à la convocation. Le budget est voté **par chapitre**, ou, sur décision du Conseil, **par article, par nature ou par fonction**. Le quorum doit être atteint lors du vote, lequel peut se tenir au scrutin secret à la demande d'un tiers des membres présents.

Conformément aux dispositions légales, le **budget doit être adopté avant le 1er janvier** de l'exercice auquel il s'applique. Toutefois, afin de tenir compte du calendrier de transmission des données de l'État, la **date limite de vote** est fixée au **15 avril**, ou au **30 avril** les années de renouvellement municipal. Dans l'attente du vote, le Maire est autorisé à exécuter certaines dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits antérieurs, et à engager des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits de l'exercice précédent, après autorisation du Conseil municipal.

Perspectives macroéconomiques France – Horizon 2026

Source : Banque de France, Projections intermédiaires – Septembre 2025

Croissance économique

En 2026, la croissance du PIB français atteindrait 0,9 %, après 0,7 % en 2025, selon les projections de la Banque de France. Cette reprise modérée serait portée par :

- Un raffermissement de la consommation des ménages, soutenue par une hausse du pouvoir d'achat.
- Une reprise progressive de l'investissement privé, malgré un environnement international moins favorable.
- Une contribution neutre du commerce extérieur, dans un contexte de tensions commerciales persistantes.

La croissance de la zone euro resterait également modérée, autour de 1,0 %, avec des disparités nationales marquées.

Inflation

L'inflation totale en France poursuivrait sa décrue :

- 1,0 % en 2025
- 1,3 % en 2026
- 1,8 % en 2027

L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) atteindrait 1,6 % en 2026, traduisant une modération des prix des services et des biens, malgré une progression des salaires supérieure à celle des prix.

Politique budgétaire et incertitudes nationales

Les projections reposent sur l'hypothèse d'une politique budgétaire inchangée :

- Déficit public : 5,4 % du PIB en 2025
- Ajustement structurel primaire : 0,6 % du PIB en 2026

Toutefois, le rejet du vote de confiance en 2025 introduit une incertitude politique susceptible d'affecter les comportements économiques (attentisme des ménages et des entreprises).

Commerce extérieur et relations internationales

L'accord commercial du 27 juillet 2025 entre les États-Unis et l'Union européenne maintient un droit de douane moyen de 12 % sur les exportations françaises vers les États-Unis (contre 2 % auparavant). Les secteurs bénéficiant d'exemptions, notamment l'aéronautique, atténuent partiellement l'impact global.

Marché du travail

Le taux de chômage resterait stable autour de 7,5 %, avec une légère amélioration attendue en fin d'horizon.

B. Présentation générale du budget primitif de la commune de Trouville-sur-Mer

Le budget primitif est la feuille de route financière de notre Ville.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Ce document repose sur deux grands principes :

- L'équilibre budgétaire qui impose que les dépenses soient strictement couvertes par les recettes,
- La transparence afin d'assurer une gestion claire et compréhensible par tous.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget primitif 2026 de Trouville-sur-Mer prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'exercice tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il est à noter qu'au moment de l'élaboration du budget primitif 2026, l'exercice 2025 n'est pas clôturé et que la journée complémentaire se déroulera sur la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2026.

Mise en œuvre de la fongibilité des crédits (référentiel M57)

L'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 offre à la commune de nouvelles marges de souplesse dans la gestion budgétaire.

Ainsi, le conseil municipal peut, lors du vote du budget primitif, autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres au sein d'une même section (fonctionnement ou investissement), dans la limite d'un pourcentage qu'il fixe, sans dépasser 7,5 % des dépenses réelles.

Cette faculté, appelée fongibilité des crédits, permet d'ajuster en cours d'année la répartition des crédits entre chapitres, sans modifier le montant global du budget ni toucher aux dépenses de personnel.

Toute décision de virement fait l'objet d'un arrêté du Maire transmis au contrôle de légalité et présenté à l'assemblée délibérante à la séance la plus proche.

La commune de Trouville-sur-Mer proposera, lors du vote du budget primitif 2026 (prévu le 17 décembre 2025), d'intégrer cette autorisation de fongibilité, en précisant le pourcentage applicable pour chacune des sections.

Les priorités définies par la note de cadrage budgétaire du 6 juin 2025

La note de cadrage budgétaire adoptée en juin 2025 fixe les grandes orientations de la politique financière communale pour l'exercice 2026. Dans un contexte national marqué par la réduction du déficit public et la contraction des concours de l'État, la commune poursuit une trajectoire de gestion fondée sur la soutenabilité et la continuité du service public. L'objectif est d'assurer la stabilité des équilibres financiers et la poursuite des projets engagés, tout en maîtrisant la dépense et en préservant l'épargne.

Les priorités ainsi définies reposent sur cinq axes :

- **Assurer la continuité et la qualité des services publics essentiels**, en maintenant le niveau de service à la population malgré la période préélectorale et les contraintes de fonctionnement ;
- **Maîtriser les charges de fonctionnement** par une gestion rigoureuse des dépenses, une optimisation des moyens internes et une vigilance particulière sur la masse salariale et les coûts énergétiques ;
- **Garantir la soutenabilité de la politique d'investissement**, en concentrant les efforts sur les opérations en cours, la sécurité, l'entretien du patrimoine et la transition écologique ;
- **Préserver une épargne brute élevée et une capacité d'autofinancement durable**, gages de la solidité financière de la commune ;
- **Maintenir la stabilité fiscale** tout en anticipant les effets des réformes nationales susceptibles d'affecter les ressources des collectivités.

Cette stratégie, prudente et responsable, vise à consolider les acquis de la précédente mandature : désendettement rapide, investissements structurants réalisés sans dégrader les équilibres, et amélioration significative de la capacité d'autofinancement. Elle prépare également la collectivité à aborder dans de bonnes conditions la période électorale de 2026 et la programmation budgétaire de la future équipe municipale.

Les orientations et projets du budget primitif 2026

L'année 2026 verra la poursuite des grands projets structurants engagés par l'équipe municipale :

- la **rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville**,
- la **restauration et la sécurisation de l'église Notre-Dame-des-Victoires**,
- la **rénovation du musée de la Villa Montebello**.

Les efforts se concentreront également sur les **économies d'énergie dans les équipements publics**, la **rénovation des voiries**, l'**enfouissement des réseaux électriques** et l'**amélioration de l'éclairage public**, dans un souci de qualité urbaine et de transition écologique.

En section d'investissement, les crédits inscrits reprennent et actualisent les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) pour cinq opérations :

- Restauration et sécurisation de l'église Notre-Dame-des-Victoires,
- Effacement coordonné des réseaux – Quartier Saint-Jean / Cimetière,
- Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville,
- Rénovation du musée de la Villa Montebello,
- Sécurité des bâtiments communaux.

Une **nouvelle autorisation de programme** est ouverte au 1er janvier 2026 pour la **réhabilitation du complexe nautique**.

Ces six AP/CP seront soumises au vote du Conseil municipal lors de la séance du 17 décembre 2025.

Afin de préserver la capacité d'autofinancement tout en garantissant la continuité des investissements, une **ligne d'emprunt d'équilibre de 2,7 M€** est inscrite au budget primitif ; le résultat attendu de l'exercice 2025 permettra d'en réduire le montant au moment du vote du compte financier unique.

L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans une stratégie budgétaire visant à **maintenir une fiscalité juste et stable**, tout en assurant la réalisation d'investissements structurants au service de la population et de l'attractivité du territoire.

Dans le prolongement de cette politique de stabilité, le vote des taux d'imposition pour l'exercice 2026 sera proposé au Conseil municipal du 17 décembre, à la suite de l'adoption du budget primitif et des autorisations de programmes et crédits de paiement.

Le budget primitif 2026 de la Commune de Trouville-sur-Mer s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	8 382 150,00 €	21 917 473,00 €	30 299 623,00 €
Recettes	8 382 150,00 €	21 917 473,00 €	30 299 623,00 €

C. La section de fonctionnement

a) Recettes réelles de fonctionnement : 21 852 473 €

Conformément aux orientations budgétaires, les recettes ont été estimées en prenant en compte un certain nombre de facteurs impactant le budget.

Les dotations de l'Etat :

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit une stabilité en valeur de la Dotation Globale de Fonctionnement, maintenue à 27,4 milliards d'euros. Pour autant, les charges communales continuent d'augmenter sous l'effet de l'inflation, notamment en matière de personnel, d'énergie et de services publics. Cette situation contraint la commune à renforcer sa vigilance budgétaire et à ajuster ses priorités d'investissement et de fonctionnement.

La DGF de 2025 s'est élevée à 1 098 762 € soit une baisse significative de 5,27% par rapport à 2024.

Il sera reconduit en prévision 2026 1 098 000 €.

Prévision de la recette fiscale 2026 – Commune de Trouville-sur-Mer

En 2023, les bases locatives cadastrales avaient été revalorisées de +7,1 %, sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En 2024, cette revalorisation s'est établie à +3,9 %.

Selon les projections macroéconomiques de la Banque de France (septembre 2025), l'inflation IPCH poursuit son repli :

2025 : +1,0 %

2026 : +1,3 % (prévision)

2027 : +1,8 %

La revalorisation automatique des bases locatives pour 2026 devrait donc être alignée sur l'IPCH 2025, soit +1,0 %, conformément à la règle en vigueur depuis 2018 (calcul sur la période novembre N-2 à novembre N-1).

Méthodologie de calcul de la recette fiscale prévisionnelle

La prévision du produit fiscal communal repose sur les éléments suivants :

Produit fiscal de référence (2026) :

Évalué à 10,20 M€, sur la base d'une revalorisation de +1 % des bases et d'un recul des bases d'imposition prévisionnelle des résidences secondaires (-1.08%), déjà constaté entre 2024 et 2025.

BP2026 – Produits de fonctionnement

Trouville sur Mer - Population	4 704	4 679		4 679	
Année	BP2024	BP2025	2025/2024 %	BP2026	2026 / 2025 %
Recettes réelles de fonctionnement	20 751	21 772	5%	21 852	0%
Ventes, produits, prestations de services	2 982	3 214	8%	3 020	-6%
Ressources fiscales	15 184	15 841	4%	16 071	1%
Dont impôts locaux	10 100	10 180	1%	10 200	0%
Taxes de séjour	900	800	-11%	900	13%
Prélèvement sur produits jeux casino	1 900	2 600	37%	2 700	4%
Taxe additionnelle Droits de mutation	1 000	1 000	0%	1 100	10%
Dotations et participations	1 541	1 631	6%	1 569	-4%
Dont DGF	1 133	1 133	0%	1 098	-3%
Autres recettes réelles de fonctionnement	1 044	1 086	4%	1 192	10%
Ratio fiscalité / RRF	49%	47%		47%	

Ventes, produits, prestations de services : 3 020 260 €

Ce chapitre est composé des recettes liées aux activités.

Il comprend notamment :

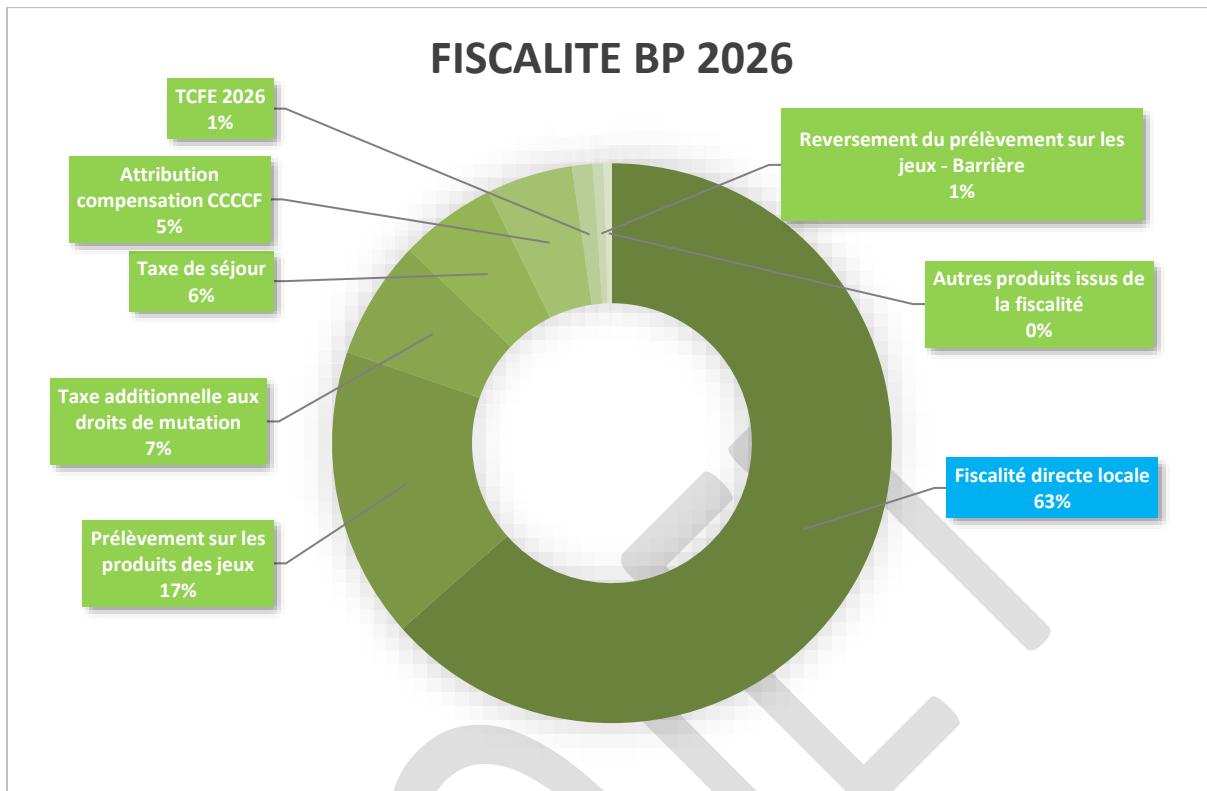
- Les Redevances et recettes d'utilisation du domaine : 1 992 900 € (dont la redevance de stationnement et les forfaits post stationnement)
- Les prestations de services rendues par la commune : 368 900 € (prestations périscolaires, entrées piscines, bibliothèque, activités MJT)
- Les autres produits retracent essentiellement les charges facturées aux redevables (délégataires, locataires, associations...) de la ville : 858 460 €

Impôts et taxes : 15 840 653 €

Le chapitre comprend la fiscalité liée à :

- La fiscalité directe locale, soit 10,20 M€ (Taxe sur le foncier bâti (TFPB) et non bâti (TFPNB, taxe d'habitation sur les résidences secondaires)
- Les attributions de compensations perçues par la commune en tant que membre de la CCCCF : 801 793 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : 190 000 €
- La taxe de séjour : 900 000 €
- Le prélèvement sur les produits bruts des jeux : 2,7 M€
- La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, exigibles sur les mutations à titre onéreux : 1,1 M€

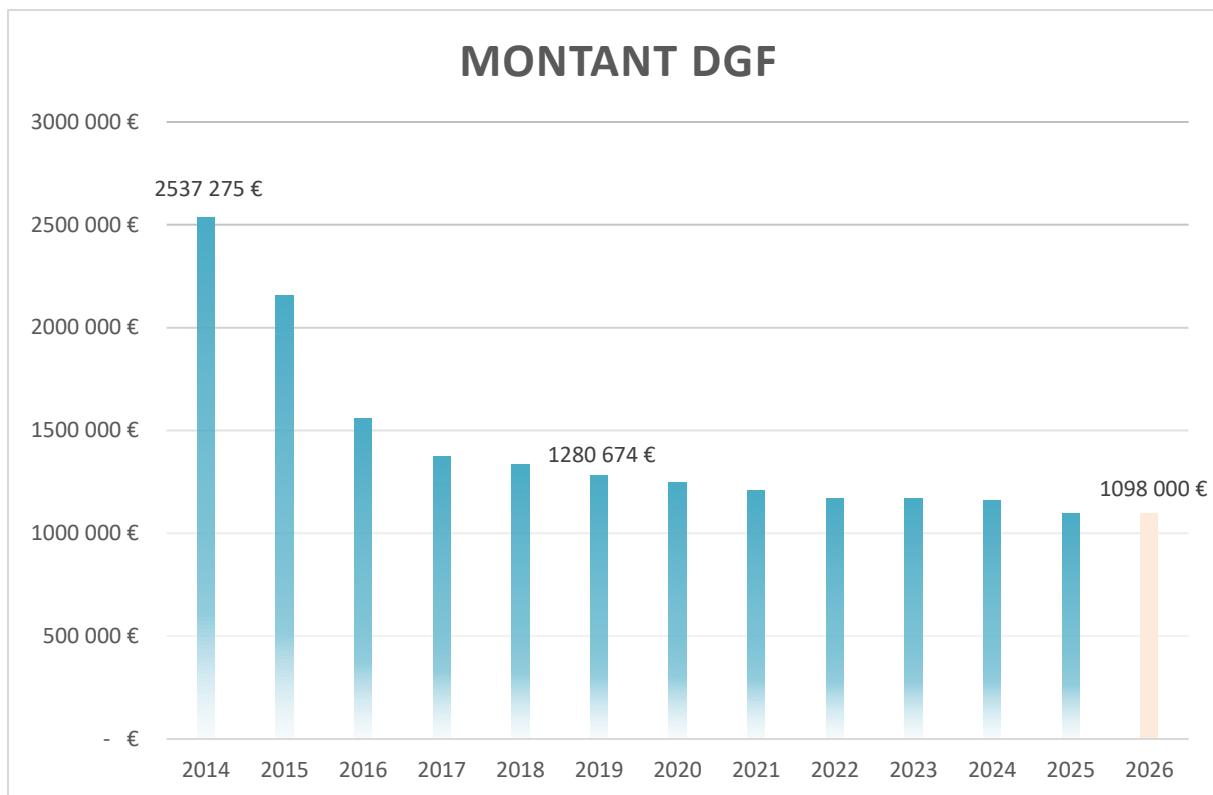
Les recettes fiscales se répartissent budgétairement comme suit :



Dotations et participations : 1 568 810 €

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie

La DGF de 2025 s'est élevée à 1 098 762 € soit une baisse significative de 5,27% par rapport à 2024. Depuis 2019 (1 280 674 € de DGF perçue), la baisse est de -14%. Il est reconduit en prévision 2026 1 098 000 €.



Diverses compensations :

- Allocation compensatrice locaux industriels : 4 900 €
- Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : 8 000 €
- Compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation : 58 000 €

Ce chapitre regroupe aussi des participations de l'Etat, de la Région Normandie, du Département du Calvados, de la Caisse d'Allocations Familiales à certaines dépenses de la ville (Maison France Service, Mise à disposition d'équipements aux collèges, dotation pour les titres sécurisés, ...)

Parmi les principales :

CAF - Participation multi accueil La Récré	163 000,00
MAISON FRANCE SERVICE	50 000,00
CCCCF - Subvention actions attractives OTT 2026 (Reversement intégral à OTT)	50 000,00
CAF du Calvados – Participation accueil périscolaires et extrascolaires	21 000,00
DOTATION POUR LES TITRES SECURISES 2026	21 000,00

Autres recettes réelles de fonctionnement : 1 192 810 €

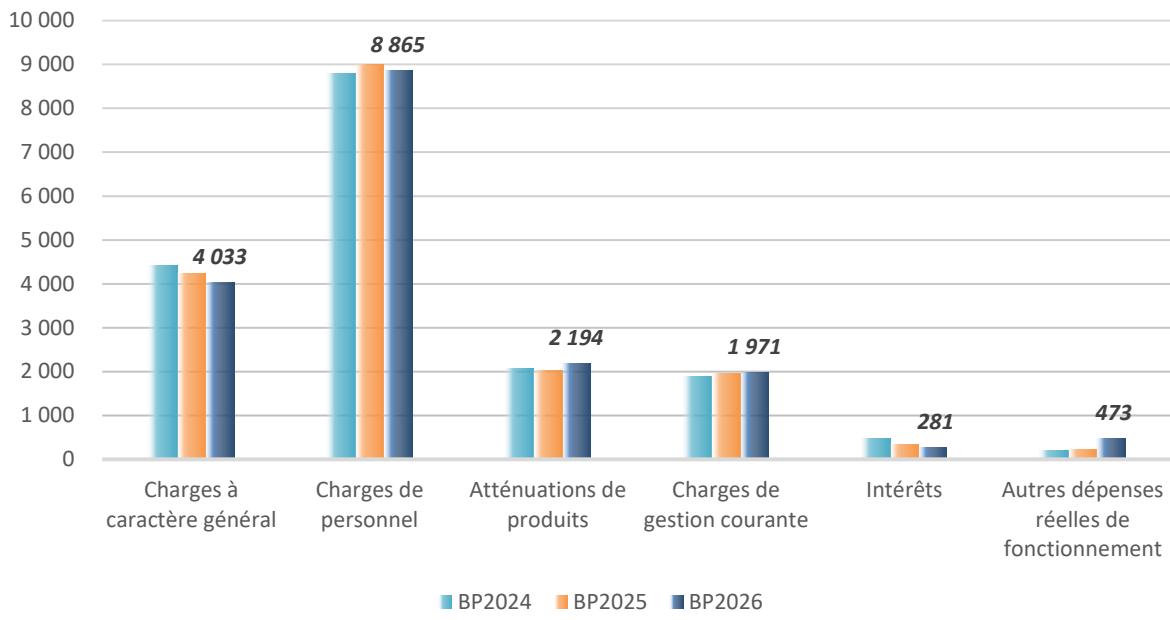
- Autres produits de gestion courante, qui comprennent notamment les revenus des immeubles : 792 710 €
- Reprise sur provisions 2025 : 200 000 €
- Autres produits financiers : 100 €
- Remboursements sur rémunération du personnel : 200 000 € (indemnités journalières + participation titres restaurants)

b) Dépenses réelles de fonctionnement : 17 817 473 €

les dépenses réelles de fonctionnement se stabilisent sur les trois derniers exercices. Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune sont estimées à 17,8 M€ pour l'exercice 2026, soit une évolution modérée de +0,1 % par rapport à 2025. Cette progression maîtrisée témoigne d'une gestion rigoureuse des charges courantes, dans un contexte économique marqué par une inflation faible et une stabilité des coûts des principaux postes de dépenses. Les intérêts de la dette diminuent également, du fait de la baisse du capital restant dû.

Trouville sur Mer - Population	4 704	4 679		4 679	
Année	BP2024	BP2025	2025/2024 %	BP2026	2026 / 2025 %
Dépenses réelles de fonctionnement	17 862	17 797	0%	17 817	0%
Charges à caractère général	4 422	4 245	-4%	4 033	-5%
Charges de personnel	8 785	9 000	2%	8 865	-2%
Atténuations de produits	2 069	2 024	-2%	2 194	8%
Dont FNGIR	696	696	0%	696	0%
Dont FPIC	420	420	0%	440	5%
Charges de gestion courante	1 897	1 963	3%	1 971	0%
Dont subventions aux organismes publics	977	928	-5%	928	0%
Dont subventions aux associations	415	446	7%	452	1%
Intérêts	482	336	-30%	281	-16%
Autres dépenses réelles de fonctionnement	207	229	11%	473	107%
Ratio Frais de personnel / DRF		49%	51%	50%	

DÉPENSES REELLE DES FONCTIONNEMENT - 2024-2026 - EN K€



Charges à caractère général : 4 033 162 €

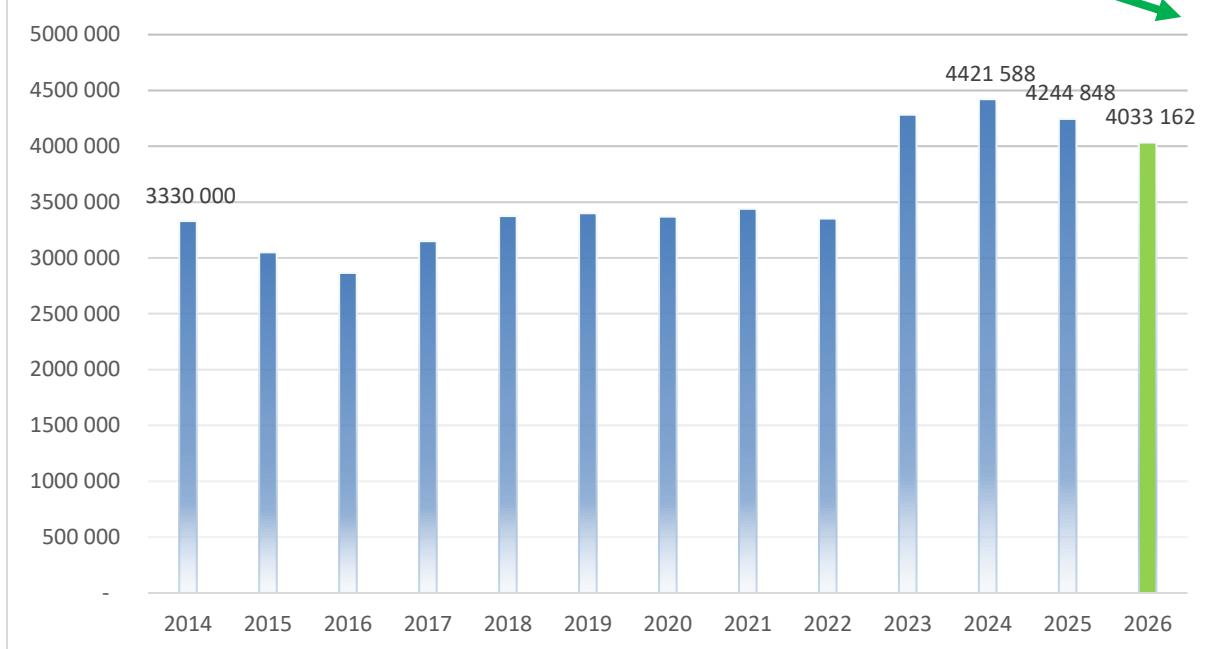
Les charges à caractère général, qui représentent un poste significatif du budget de fonctionnement, sont évaluées à 4,0 M€ et sont en baisse de 5% par rapport à 2025.. Elles regroupent notamment :

- Les achats d'énergie (électricité, gaz, carburants), en forte baisse, de fait de la mise en service des ombrières photovoltaïques
- Les fournitures administratives et techniques,
- Les petits équipements nécessaires au fonctionnement des services,
- Les dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments et équipements communaux,
- Les contrats de prestations de services (nettoyage, maintenance, sécurité, etc.).

Ces charges restent globalement maîtrisées, grâce à plusieurs leviers :

- Une politique active de gestion des fluides, mise en œuvre dans les bâtiments communaux et les espaces publics, visant à réduire les consommations énergétiques et à optimiser les usages.
- Une rationalisation des achats et des prestations, dans le cadre d'une démarche de performance et de sobriété budgétaire.

EVOLUTION DES CHARGES GENERALES- 2014-2026



En 2026, on notera la part prépondérante dévolue aux principales politiques publiques :

L'administration générale, qui comprend les actions des services communs à l'ensemble des services de la commune, les frais de fonctionnement de l'assemblée locale, les actions d'administration effectuées pour le compte de l'État, de la communication, des fêtes et cérémonies, de l'entretien des cimetières et la gestion des concessions... : 2 826 809 €

La sécurité, qui comprend notamment les actions et participations spécifiques à la police locale : 47 800 €

L'enseignement, formation professionnelle et apprentissage (services d'enseignement, entretien des bâtiments, garderies...) : 127 782 €

La Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs : 624 545 €

La Santé et action sociale (hors subvention CCAS – Chapitre 65) : 39 826 €

L'aménagement des territoires et habitat : 88 680 €

L'environnement : 55 520 €

Les transports et la voirie : 222 200 €

Charges de personnel : 8 865 000 €

Masse salariale – Enjeux 2026

- Soutenir les créations de postes stratégiques tout en maîtrisant la masse salariale globale.
- Anticiper les effets mécaniques des hausses de cotisations sociales, notamment CNRACL (Caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux).
- Maintenir l'attractivité RH via les dispositifs CNAS, titres restaurant et Qualité de vie au travail, malgré les contraintes budgétaires.
- Renforcer le pilotage RH par un suivi mensuel des charges et une coordination étroite avec les services.

Évolution des effectifs (budget principal) entre 2020 et 2025

L'analyse des postes budgétaires ouverts au 1er janvier de chaque année montre une stabilité globale des effectifs depuis trois ans. Deux évolutions majeures ont marqué cette période : En 2023, l'intégration de la structure multi-accueil La Récré au sein des effectifs de la Ville, précédemment rattachée au CCAS.

En 2024, dans le cadre de la municipalisation de la Maison des jeunes de Trouville-sur-Mer, trois postes ont été créés.

Évolutions prévues pour 2026

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, plusieurs services ont exprimé des besoins en ressources humaines, notamment pour des besoins en saisonniers. Toutefois, une seule évolution structurelle a été retenue et intégrée aux prévisions :

La création d'un poste de Directeur général adjoint des services, votée lors du Conseil municipal du 29 septembre 2025, avec une prise de fonction au 1er novembre 2025. Ce poste aura un impact budgétaire complet sur l'exercice 2026, et s'inscrit dans une logique de renforcement de la direction générale, en appui au pilotage stratégique et à la coordination des services.

Les autres postes sont reconduits dans la continuité de l'exercice 2025, en tenant compte des départs en retraite. Une prospective RH est conduite par la Direction des ressources humaines, en lien avec les services concernés, afin d'anticiper les besoins de remplacement, redéfinition ou non-renouvellement des postes vacants.

Autres éléments RH impactant le budget

Cotisations CNRACL – Article 6453

L'évolution des taux de cotisation à la CNRACL, prévue par la loi de finances 2025, constitue un facteur budgétaire majeur pour l'exercice 2026 :

- Le taux est passé de 31,65 % à 34,65 % au 1er janvier 2025
- Une nouvelle hausse est prévue au 1er janvier 2026, portant le taux à 37,65 %

Cette augmentation représente une charge supplémentaire estimée à 107 550 € pour la commune, à périmètre constant. Elle reflète l'effort national de financement du régime de retraite des agents territoriaux, mais pèse significativement sur les dépenses de personnel.

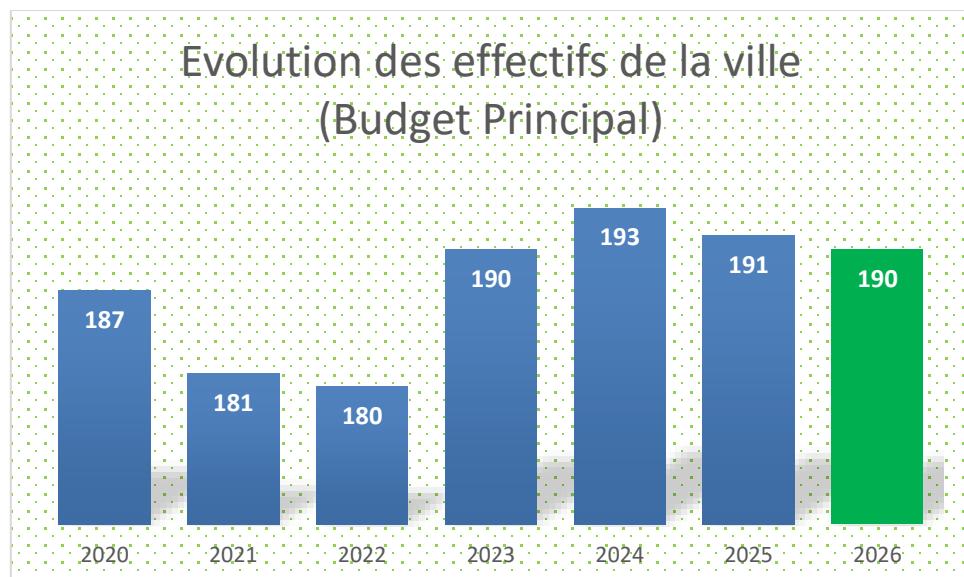
Autres charges sociales – Article 6478

Ce poste regroupe notamment le financement des titres restaurant attribués aux agents municipaux.

- La valeur faciale du titre a été portée de 5 € à 8 € à compter du 1er septembre 2025, dans une logique d'amélioration du pouvoir d'achat et de qualité de vie au travail.

- Cette revalorisation, couplée à une augmentation du nombre de bénéficiaires, conduit à une prévision budgétaire de 192 000 € pour 2026, contre 120 000 € initialement inscrits au budget primitif 2025.

Cette évolution traduit l'engagement de la collectivité en faveur du bien-être des agents, tout en nécessitant une anticipation financière rigoureuse.



On constate une stabilité des effectifs depuis 2023.

Evolution des atténuations de produit : 2 194 140 €

Il s'agit des prélèvements pour versements de fiscalité.

- **FNGIR** – Prélèvements effectués par l'État sur le FNGIR au titre des excédents constatés pour être redistribués aux collectivités déficitaires : 696 000 €
- **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) – il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Trouville sur Mer est contributeur à ce fonds en raison de son potentiel fiscal et de son revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne nationale : 440 000 €
- **Versement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme** : 900 000 € (le versement de la taxe de séjour auprès de l'OTT dépend des recettes fiscales perçues par la commune à ce titre (900 000 € attendus pour 2026 – En dépenses et en recettes)
- **DILICO – Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales**

Le DILICO, instauré par l'article 186 de la loi de finances pour 2025, vise à atténuer les effets des fluctuations économiques sur les recettes fiscales des collectivités locales.

- Montant du prélèvement pour la commune en 2026 : 86 000 € (reconduction)
- Ce prélèvement sera redistribué sur trois ans aux collectivités contributrices, avec 10 % des montants collectés affectés aux fonds de péréquation
- La contribution de chaque collectivité est plafonnée à 2 % de ses recettes réelles de fonctionnement

Charges de gestion courante : 1 970 671 €

Les autres charges de gestion courante comprennent notamment :

- Les indemnités et frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers : 212 000 €
- Les pertes sur créances irrécouvrables : 10 000 €
- Les frais de scolarité versés par la commune à l'école Jeanne d'Arc : 37 710 €
- La contribution pour l'éclairage public (SDEC) : 185 000 €
- Le financement de la navette (lignes 112-113 CCCCF) : 65 000 €
- Les subventions de fonctionnement versées : 1 380 421 €, dont :
 - Pour les associations : Subventions 2026 : 233 000,00 € et 112 000,00 € de subventions compensatoires
 - Pour le CCAS : Subvention 2026 de 878 000,00 €

Charges financières : 281 500 €

Les crédits inscrits correspondent aux charges d'intérêts dus par la commune à ses différents prêteurs.

Pour mémoire, aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2021 : le capital restant dû diminue donc progressivement, entraînant une baisse corrélative de la charge d'intérêts.

Autres dépenses : 473 000 €

Provision pour annulation de titres sur exercices antérieurs : 20 000 €

Provision pour créances douteuses : 190 000 €

Provision pour risques contentieux : 263 000 €

c) Epargne brute et autofinancement

Trouville sur Mer - Population	4 692	4 689	4 704	4 679	4 679
Année	BP 2022	BP2023	BP2024	BP2025	BP2026
Recettes réelles de fonctionnement	18 254	19 538	20 751	21 772	21 852
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts (-)	15 197	16 474	17 380	17 461	17 536
EPARGNE DE GESTION	3 057	3 064	3 371	4 311	4 316
Intérêts (-)	515	465	482	336	281
EPARGNE BRUTE	2 542	2 599	2 889	3 975	4 035
Remboursement du capital (-)	1 974	2 040	1 840	1 661	1 701
EPARGNE NETTE = AUTOFINANCEMENT	568	559	1 049	2 314	2 334
AUTOFINANCEMENT	568	559	1 049	2 314	2 334

La capacité d'autofinancement de la commune a été multipliée par 4 depuis 2022. Pour mémoire elles était encore négative en 2020 et 2021.

Autofinancement (chapitre 042 et 023)

Ces dépenses et recettes d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement (ou « Épargne brute ») et comprennent :

- Dépenses d'ordre :
 - Virement à la section d'investissement : 2 000 000 €
 - Dotations aux amortissements : 2 100 000 €
- Recettes d'ordre :
 - Quote part des subventions d'investissement transférées : 65 000 €

D. La Section d'investissement

Les crédits de la section d'investissement intègrent les dépenses et les recettes propres de l'exercice.

En effet, la clôture de l'exercice 2025 n'ayant pas encore eu lieu au moment du vote du budget, les crédits n'intègrent ni les reports 2025 ni le solde comptable de 2025. Ces éléments seront intégrés à l'exercice 2026 lors de la 1^{ère} Décision modificative, qui succèdera au Compte Financier Unique 2026.

a) Recettes réelles d'investissement : 3 387 150 €

Les recettes d'investissement inscrites au BP 2026 sont les suivantes

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 703	4 692	4 689	4 704	4 679	4 679	
Année	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	2026 / 2025 %
Recettes réelles d'investissement	3 488	3 279	5 163	5 258	8 254	4 385	3 887	-11%
Dotations et Fonds divers	1 910	489	259	261	264	330	730	121%
Dont FCTVA	300	410	190	190	200	300	700	133%
Dont Taxe d'aménagement	75	79	69	71	64	30	30	0%
Emprunts	500	1 900	4 100	3 400	5 900	2 400	2 700	13%
Cession d'immobilisation		745	713	500	695	1 327	120	-91%
Subventions d'investissements	1 078	145	91	1 097	1 395	328	337	3%

Emprunt d'équilibre

Comme chaque année depuis 2021, un emprunt d'équilibre est inscrit au budget primitif 2026, dans l'attente de l'affectation du résultat de l'exercice 2025. Son montant prévisionnel est évalué à 2 700 000 €.

Le résultat attendu de l'exercice 2025 devrait toutefois permettre de réduire significativement ce recours à l'emprunt, dès lors que le compte financier unique 2025 aura été voté et que le résultat sera affecté en grande partie au financement des investissements.

Par ailleurs, un travail d'identification de financements externes est en cours auprès de nos partenaires institutionnels (État, Département, Région, fédérations sportives, Agence nationale du sport), afin d'étudier l'éligibilité de certains projets communaux à des dispositifs d'aide publique. Toutefois, en l'absence de notification officielle à ce jour, et conformément au principe de sincérité budgétaire, aucune recette n'est inscrite au BP 2026 à ce titre.

Des délibérations du Conseil municipal pourront être prises en cours d'exercice pour acter ces financements si leur obtention est confirmée.

Les recettes d'investissement connues et inscrites au BP2026 sont les suivantes :

FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) : 700 000 €

Rappel : le FCTVA permet aux collectivités de récupérer une partie de la TVA payée sur leurs dépenses d'investissement, avec un décalage de deux ans.

Produit des amendes de police reversé par l'État : 150 000 €

Rappel : ces recettes sont issues des sanctions liées aux infractions au code de la route, reversées aux communes pour financer des opérations de sécurité routière.

Taxe d'aménagement : 30 000 €

Rappel : cette taxe est perçue à l'occasion de travaux de construction ou d'aménagement, et contribue au financement des équipements publics.

Cession d'immeubles : 100 000 €

Dans le cadre d'un projet immobilier sur une parcelle communale située rue du Manoir, une cession de terrain est envisagée pour un montant minimal de 100 000 €.

S'agissant des autres projets de cession, plusieurs opérations restent à l'étude pour 2026, mais aucune recette n'a été inscrite à ce stade. En effet, ces ventes demeurent conditionnées à la conjoncture du marché immobilier, et la préfecture a rappelé que le maintien de prévisions non réalisées deux exercices de suite contrevient au principe de sincérité budgétaire. Une approche prudente et conforme aux recommandations préfectorales est donc retenue.

Cessions de véhicules municipaux : 20 000 €

Dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile de la ville.

Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) : 5 650 €

La Ville participera à la campagne 2026 du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), récemment lancée. Le dispositif fait désormais l'objet de deux appels à projets distincts, dont l'un concerne les installations de vidéoprotection.

Dans ce cadre, la commune déposera un dossier de demande de subvention et escompte un financement estimé à 5 650 € en 2026.

Fonds Barnier – Prévention des risques naturels majeurs : 160 000 €

À la suite de l'éboulement de terrain survenu rue Berthier, la Commune envisage de solliciter le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit Fonds Barnier), géré par l'État. Ce dispositif permet de soutenir financièrement les collectivités confrontées à des mouvements de terrain ou autres aléas naturels graves. Un financement de 160 000 € est ainsi espéré en 2026 afin de contribuer à la remise en sécurité et à la stabilisation du site.

b) Autofinancement (chapitre 040 et 021)

La section d'investissement est principalement alimentée par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement via la dotation annuelle aux amortissements (2 100 000 €) et le virement en provenance de la section de fonctionnement (2 000 000 €).

Déduction faite de la quote-part de subvention d'investissement transférées : 65 000 €

c) Dépenses réelles d'investissement : 7 922 150 €

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 703	4 692	4 689	4 704	4 679	4 679
Année	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP2023	BP2024	BP2025	BP2026
Dépenses réelles d'investissement	4 973	4 826	7 704	7 857	11 143	8 360	7 922
Dépenses d'équipement	3 219	2 876	5 730	5 817	9 303	6 699	6 221
Remboursement du capital	1 754	1 950	1 974	2 040	1 840	1 661	1 701
Par du capital dans les dépenses réelles d'investissement	35%	40%	26%	26%	17%	20%	21%

L'année 2026 verra la poursuite des grands projets structurants engagés par l'équipe municipale :

- la **rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville**,
- la **restauration et la sécurisation de l'église Notre-Dame-des-Victoires**,
- la **rénovation du musée de la Villa Montebello**.

Les efforts se concentreront également sur les **économies d'énergie dans les équipements publics**, la **rénovation des voiries**, l'**enfouissement des réseaux électriques** et l'**amélioration de l'éclairage public**, dans un souci de qualité urbaine et de transition écologique.

En section d'investissement, les crédits inscrits reprennent et actualisent les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) pour cinq opérations :

- Restauration et sécurisation de l'église Notre-Dame-des-Victoires,
- Effacement coordonné des réseaux – Quartier Saint-Jean / Cimetière,
- Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville,
- Rénovation du musée de la Villa Montebello,
- Sécurité des bâtiments communaux.

Une **nouvelle autorisation de programme** est ouverte au 1er janvier 2026 pour la **réhabilitation du complexe nautique**.

Principales dépenses d'équipement par secteurs d'activité :

Le budget vert :

Lancé en 2024, Trouville-sur-Mer poursuit son engagement dans la « budgétisation verte », permettant d'évaluer la compatibilité du budget de commune avec les engagements du Gouvernement et ses objectifs en matière environnementale.

Ce « budget vert » consiste en l'évaluation environnementale des actions de la commune. Il recense l'impact sur l'environnement des dépenses et des recettes, qu'elles soient de fonctionnement et/ou d'investissement.

Basée sur les travaux de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), les fondamentaux méthodologiques sont les suivants :

- une cotation de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires au regard des 5 grands enjeux environnementaux :

"Axe 1 : Changement climatique et réchauffement de la planète Les émissions des GES causées par l'utilisation de combustibles fossiles"

"Axe 2 : Perte de biodiversité et extinction des espèces Déforestation, sélection et surpêche mettent en danger la biodiversité de la planète"

"

Axe 3 : Pollution de l'air, de l'eau et des sols Produits chimiques, les déchets, produits pharmaceutiques, gestion des déchets"*

"Axe 4 : Épuisement des ressources naturelles Surexploitation des ressources terrestres, marines, des combustibles fossiles"

"Axe 5 : Inégalités environnementales et sociales Les populations les plus pauvres sont les plus touchées."

- Pour chaque axe, le volet atténuation devra être évalué, en référence aux 5 catégories : De très favorable (+) à Défavorable (-). Certaines cotations pourront rester indéfinies.

Les principales dépenses d'investissement ont été ainsi évaluées, selon les 5 catégories présentées dans le schéma ci-dessous.



Gestionnaire	Libellé	Montant	Impact / Environnement
ARCHIVE	Rayonnages	1 000,00	
Total ARCHIVE		1 000,00	
BATIMENTS	Mission MOE - chiffrage réhabilitation bâtiments - LES AUBET	35 000,00	
BATIMENTS	logement - 56 res les Aubets-travaux isolation et menuiserie	40 000,00	
BATIMENTS	logement-27 res les aubets-travaux d'isolation	26 000,00	
BATIMENTS	logement-31 res Les Aubets-travaux d'isolation	19 000,00	
BATIMENTS	logement -27 res Les aubets-replacement des menuiseries	14 000,00	
BATIMENTS	logement -31 res Les aubets-replacement des menuiseries	14 000,00	
BATIMENTS	CRAM -P3 bâtiments culturels et sportifs	84 700,00	

BATIMENTS	bibliothèque-travaux accoustique	50 000,00	
BATIMENTS	bibliothèque-replacement du châlet "lire à la mer"	12 000,00	
BATIMENTS	bibliothèque-replacement de l'enseigne	8 000,00	
BATIMENTS	chapelle St jean-travaux-clôture clavaire-éclairage-profilage	200 000,00	
BATIMENTS	chapelle st jean-abords-aménagements complémentaires/terrain	56 520,00	
BATIMENTS	chapelle St jean-séparation des réseaux-report	29 500,00	
BATIMENTS	Cimetière Rue du Manoir - Travaux accessibilité	18 000,00	
BATIMENTS	Cimetière Rue du Manoir - Nouvel ossuaire	7 500,00	
BATIMENTS	MO CMPP	80 000,00	
BATIMENTS	Diagnostic CMPP	20 000,00	
BATIMENTS	CNTH - maîtrise d'œuvre suite diagnostic	80 000,00	
BATIMENTS	CNTH - Diagnostic technique et fonctionnel	20 000,00	
BATIMENTS	Coty-travaux accessibilité-ADAP	180 161,00	
BATIMENTS	CRAM P3	4 900,00	
BATIMENTS	coty-1 aspirateur dorsale batterie	990,00	
BATIMENTS	La Coursive - Etude mise en accessibilité Voirie - Bâtiment	20 000,00	
BATIMENTS	Eglise ND de Bonsecours-entretien	10 000,00	
BATIMENTS	TRAVAUX ND VICTOIRES - REVISIONS DE PRIX	50 000,00	
BATIMENTS	Ets des bains-cabines de bain-10 portes à changer	25 000,00	
BATIMENTS	ets des bains-ravalement de la vigie	20 000,00	
BATIMENTS	ets des bains-porte du garage du poste de secours	10 000,00	

BATIMENTS	ets des bains-cabines de bain-replacement de 5 grandes liss	5 700,00	
BATIMENTS	ets des bains-cabines de bain-replacement de 10 lisses	4 000,00	
BATIMENTS	ets des bains-dépôt-mise en place cuisine	2 000,00	
BATIMENTS	Audit énergétique - Décret tertiaire - Gymnase Maudelonde	5 000,00	
BATIMENTS	Coty-logements-acquisition meubles et cuisinières elec-fonci	1 000,00	
BATIMENTS	poste communale-logement d'urgence-acquisition meubles-fonci	2 000,00	
BATIMENTS	HDV-Temps de l'enfance-1 bureaux à rénover suite dégâts des eaux	5 000,00	
BATIMENTS	CRAM P3	2 400,00	
BATIMENTS	2 défibrillateurs	3 500,00	
BATIMENTS	TRAVAUX HDV - APCP	1 000 000,00	
BATIMENTS	maison médicale-entretien	3 000,00	
BATIMENTS	Maison des jeunes - diagnostic étanchéité toiture	10 000,00	
BATIMENTS	Maison des jeunes Travaux suite à audit SDEC	100 000,00	
BATIMENTS	Etude de programmation travaux intérieur - Musée - SUBVENTIO	90 000,00	
BATIMENTS	TRAVAUX MUSEE - APCP	864 000,00	
BATIMENTS	TRAVAUX MUSEE - APCP - Complément travaux	300 000,00	
BATIMENTS	piscine-hublotsx6	15 000,00	
BATIMENTS	Plage - Clôture Terrain Boule - Réunir comité esthétique	29 000,00	
BATIMENTS	City Stade-ajout agrès sportifs	12 000,00	
BATIMENTS	CRAM-P3 autres bâtiments	13 000,00	
BATIMENTS	ctm-replacement clôture coté parking	5 700,00	
BATIMENTS	ctm-travaux accessibilité-ADAP-report	2 400,00	

BATIMENTS	Sèche-main automatique X12	2 400,00	
BATIMENTS	2 aspirateurs-service entretien-usure matériel	400,00	
BATIMENTS	2 aspirateurs-logements saisonniers	400,00	
BATIMENTS	1 pack batteries-aspirateur dorsal - service entretien	330,00	
BATIMENTS	1 chariot de lavage -service entretien	120,00	
BATIMENTS	TENNIS - RENOVATION TERRAINS 1 ET 4 - SUITE AUDIT	160 000,00	
BATIMENTS	Régie bâtiment - Compresseur	1 150,00	
BATIMENTS	Régie bâtiment - aspirateur eau poussiére	670,00	
BATIMENTS	Régie bâtiment - échelle télescopique	355,00	
BATIMENTS	4 poteaux incendie	12 480,00	
Total BATIMENTS		3 788 276,00	
BIBLIOTHEQ	Jeu vidéo Switch pack console + jeu + protection	750,00	
Total BIBLIOTHEQ		750,00	
CIMETIERE	COLOMBARIUM	8 000,00	
CIMETIERE	EXHUMATION	7 000,00	
Total CIMETIERE		15 000,00	
COMMUNICAT	ECLAIRAGE LETTRES TSM ENTREE DE VILLE	4 500,00	
Total COMMUNICAT		4 500,00	
DEVDURABLE	SUBV EQUIPEMENT VAE POUR PARTICULIERS	8 000,00	
DEVDURABLE	2 PANIERS POLLUSTOCK	2 500,00	
Total DEVDURABLE		10 500,00	
ECOLES	Achat cellule neuve	2 800,00	

ECOLES	Tôle plaque inox anti dérapant chambre froide	1 000,00	
ECOLES	Rayonnage chambre Froide	1 000,00	
Total ECOLES		4 800,00	
ESPVERTS	1 MOTOPOMPE ELECTRIQUE SOLAIRE	3 000,00	
ESPVERTS	1 TONDEUSE	1 900,00	
ESPVERTS	2 DEBROUSSAILLEUSES	1 400,00	
Total ESPVERTS		6 300,00	
FINANCES	Capital 2026 (hors nouvel emprunt 2026)	1 700 000,00	
FINANCES	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 000,00	
FINANCES	FRAIS D'ETUDES - Réserves finances AS2026	100 000,00	
FINANCES	AUTRES IMMOBILISATIONS - Réserves finances AS2026	82 854,00	
Total FINANCES		1 883 854,00	
GARAGE	2 vélos électriques Brigade Verte	4 100,00	
GARAGE	rempl. Tracteur tondeuse ESPV	30 000,00	
GARAGE	rempl. Can.am du poste SECOURS	30 000,00	
GARAGE	rempl. Clio Pool Mairie n° 43 POOL HDV	25 000,00	
GARAGE	rempl. Tracteur Massey n°32	80 000,00	
Total GARAGE		169 100,00	
INFORM	Logiciel DEMAT CONSEIL ET PUBLIACTES	20 000,00	
INFORM	LOGICIEL COURRIER	12 000,00	
INFORM	12 certificats fast élus - suite élections	4 200,00	
INFORM	Certificats FAST Services	2 000,00	
INFORM	10 ORDINATEURS FIXES	5 000,00	
INFORM	10 ORDINATEURS PORTABLES	5 000,00	

INFORM	20 ECRANS	2 500,00	
INFORM	10 TELEPHONES POUR LES ELUS - SUITE ELECTIONS 2026	2 000,00	
INFORM	TELEPHONES PORTABLES SERVICES	1 500,00	
INFORM	CASQUE POUR DECROCHER ACCUEIL	500,00	
INFORM	IMPRIMANTE INDIVIDUELLE RH	450,00	
Total INFORM		55 150,00	
LOGISTIQUE	PLANCHER PODIUM - Arbitrage 24092025	7 000,00	
LOGISTIQUE	DRAPEAUX - Arbitrage 24092025	2 000,00	
LOGISTIQUE	PANNEAUX Interdiction de stationner - Arbitrage 24092025	2 000,00	
LOGISTIQUE	DECORATION NOEL - Arbitrage 24092025	1 500,00	
LOGISTIQUE	SONORISATION (micro, pied de micro)	1 400,00	
LOGISTIQUE	POLIBOX CONTENEUR ISOTHERME (4 dont 2 avec grilles)	1 100,00	
Total LOGISTIQUE		15 000,00	
MJEUNES	Rideaux occultants salle de spectacle	3 460,00	
MJEUNES	Vélos 3-6 ans	700,00	
Total MJEUNES		4 160,00	
MPUBLICS	FRAIS D'INSERTION Annonces	5 000,00	
MPUBLICS	SERVICE ACHAT - mobiliers bureau services municipaux	5 000,00	
MPUBLICS	OPERATION COMPLEXE NAUTIQUE - PARTICIPATION PUBLIQUE 10%	200 000,00	
MPUBLICS	OPERATION COMPLEXE NAUTIQUE - INDEMNITE JURY	50 000,00	
Total MPUBLICS		260 000,00	
MUSEE	RESTAURATION ou ACHAT OEUVRES D'ART	3 000,00	

MUSEE	4 Déshumidificateur d'air	3 500,00	
Total MUSEE		6 500,00	
PAIE	MOBILIER Secteur prévention situation de handicap	2 000,00	
Total PAIE		2 000,00	
PLAGE	PLANCHE AZOBE	20 000,00	
PLAGE	Fabrication d'un chemin de planche (Principal entre Tennis e	16 500,00	
PLAGE	Réhabilitation vestiaire bains	8 400,00	
PLAGE	Panneau d'information bains - Le long des planches	2 500,00	
PLAGE	Electro portatif (pak batterie et meuleuse)	500,00	
PLAGE	meuleuse 125 Batt	500,00	
Total PLAGE		48 400,00	
POLICE	Extension vidéoprotection centre-ville (Rue V.Hugo)	16 800,00	RED
POLICE	Extension vidéoprotection centre-ville (giratoire F,Moureaux	15 700,00	RED
POLICE	Extension vidéoprotection centre-ville (Rue Amiral de Maigre	10 700,00	RED
POLICE	Gilets pare-balles ASVP	1 400,00	
POLICE	Pistolet	800,00	
POLICE	CASQUE MOTO PM	700,00	
POLICE	Gilet pare-balles PM (FIPD - 1 GILET PB (250 ?)	700,00	
POLICE	Installation caméra Poste Communale	2 900,00	RED
Total POLICE		49 700,00	
SPE	TABLES ET CHAISES	800,00	
Total SPE		800,00	
SPORTS	paire de but de hand	2 200,00	

SPORTS	logo ville porte d'entrée - panneau d'information planche	1 200,00	
SPORTS	SIGNALISATION SECURITE - Suite comité esthétique - 2025	10 000,00	
SPORTS	Mid - Matelas à dépression - Obligatoire	2 000,00	
SPORTS	PADDLE RESCUE	2 000,00	
SPORTS	BOUEES DE BALISAGE	2 000,00	
SPORTS	AMPLI POSTE DE SECOURS	1 600,00	
Total SPORTS		21 000,00	
URBANISME	Pilotage AMO reconversion centre de cardiologie	29 000,00	
URBANISME	SUBVENTION RAVALEMENTS DE FACADES	10 000,00	
Total URBANISME		39 000,00	
VOIRIE	RUE BERTHIER - Travaux de sécurisation de la falaise	470 000,00	
VOIRIE	corniche Travaux d'urgence (drainage, colmatage fissures)	100 000,00	
VOIRIE	3 chariots cantonniers - Voirie Entretien	1 160,00	
VOIRIE	1 souffleur - Voirie Entretien	630,00	
VOIRIE	1 débroussailleuse - Voirie Entretien	270,00	
VOIRIE	Effacement des réseaux - tranche 5	198 300,00	
VOIRIE	Réfections partielles des voiries communales	150 000,00	
VOIRIE	Elargissement du trottoir côté mer rues Pasteur et Leclerc	100 000,00	
VOIRIE	Réfections partielles des voiries communales (effacement de	100 000,00	
VOIRIE	Giratoire Callenville/G. Just	93 000,00	
VOIRIE	Réfection de chaussée chemin de Callenville : tranche n°2 (82 000,00	
VOIRIE	Création d'allées au cimetière d'Hennequeville	56 000,00	

VOIRIE	Chemin des trois étangs (partie non revêtue)	48 000,00	
VOIRIE	Reprise à neuf de l'escalier et création d'une allée	37 000,00	
VOIRIE	Rue des Roches Noires	30 000,00	
VOIRIE	Réfection de chaussée rue d'Alger	19 000,00	
VOIRIE	Avenue Barnstaple (partie haute)	10 000,00	
VOIRIE	Trottoir 30 rue G. Dumesnil (bi-couche)	3 000,00	
VOIRIE	Mobilier urbain (bancs, supports, potelets, barrières, cendriers)	25 000,00	
VOIRIE	Panneaux de signalisation routière	12 000,00	
VOIRIE	Remplacement matériels / outils	1 000,00	
Total VOIRIE		1 536 360,00	
Total général		7 922 150,00	

Programme de travaux nécessitant l'ouverture d'une autorisation de programme / crédit de paiement (qui fait l'objet d'une délibération spécifique) :

Projet	Opération comptable	Autorisation de programme								Financement prévisionnel	
			2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
Rénovation énergétique HDV	2021 02	3 000 000,00	6 900,00	11 400,00		182 900,00	1 000 000,00	1 798 800,00		Subventions	300 000,00
										FCTVA (16,404%)	492 120,00
										Autofinancement	1 107 880,00
										Emprunt prévisionnel	1 100 000,00
Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Financement prévisionnel	
Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires	2021 03	5 769 512,59	38 940,43	260 176,62	800 672,01	4 619 723,53	50 000,00			Subventions	1 514 725,40
										FCTVA (16,404%)	946 430,85
										Autofinancement	3 308 356,34
										Emprunt prévisionnel	0,00
Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Financement prévisionnel	
Effacement coordonné des réseaux - Quartier St Jean - Cimetière	2022 01	1 136 252,52	0,00	0,00	281 377,72	656 574,80	198 300,00			Subventions	0,00
										FCTVA (16,404%)	0,00
										Autofinancement	1 136 252,52
										Emprunt prévisionnel	0,00
Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Financement prévisionnel	
Musée (Bâtiment + Allée)	2025 01	1 914 000,00	0,00	0,00	0,00	1 614 000,00	300 000,00			Subventions	268 483,00
										FCTVA (16,404%)	313 972,56
										Autofinancement	681 544,44
										Emprunt prévisionnel	650 000,00
Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Financement prévisionnel	
Complexe Nautique de Trouville-sur-Mer	2026 01	2 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	1 000 000,00	800 000,00	Subventions	0,00
										FCTVA (16,404%)	336 282,00
										Autofinancement	1 713 718,00
										Emprunt	0,00

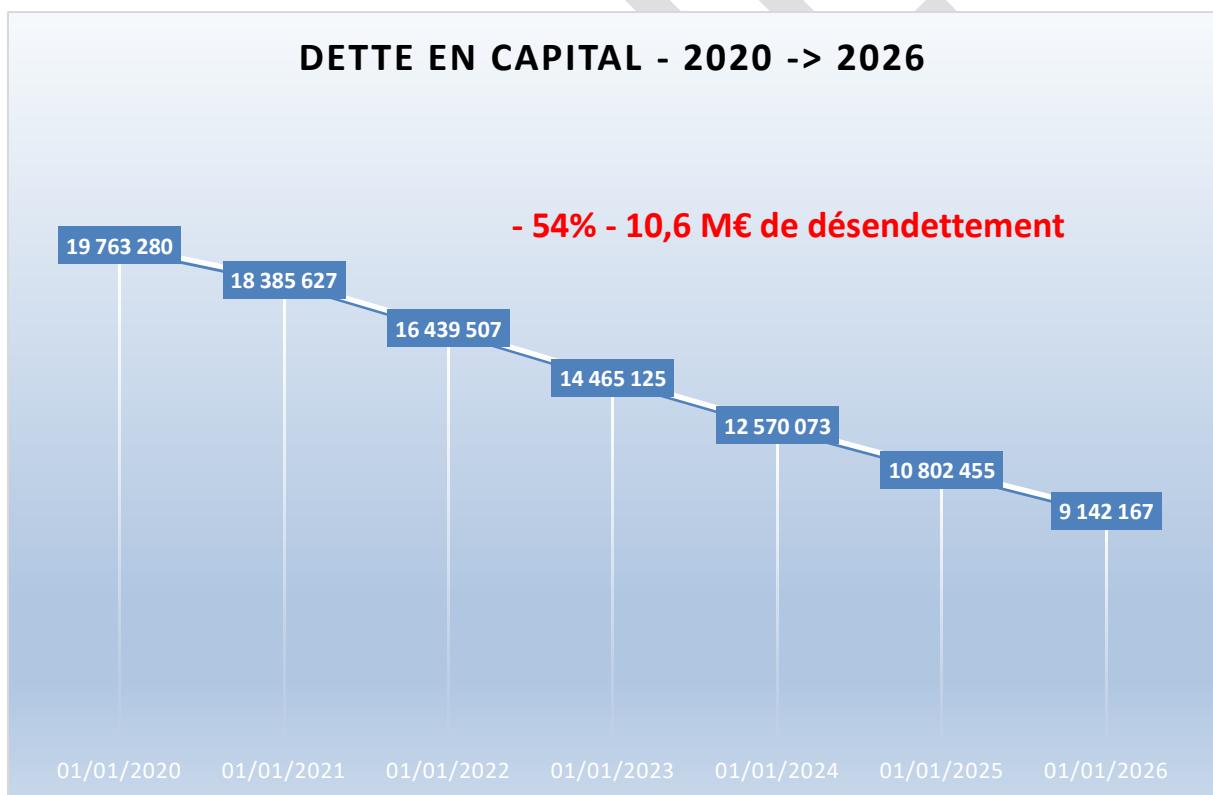
E. La dette

Trouville-sur-Mer affiche au 1^{er} janvier 2026 sur le budget principal un désendettement total de 10,6M€, réalisé sur les gestions de 2020 à 2026.

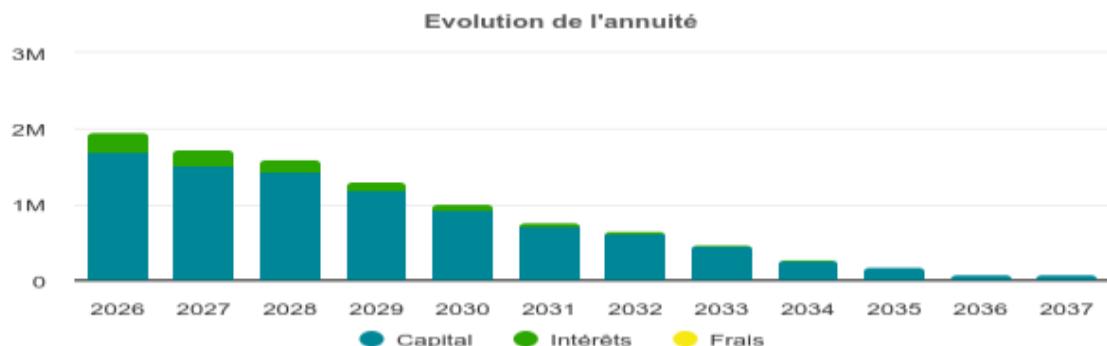
La commune a déjà dépassé son engagement de campagne, ce qui permet d'inscrire un emprunt d'équilibre de 2,7 M€ au budget 2026.

	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026	2026/2020 %	2026/2020 €
	01/01/2026	01/01/2026							
Capital restant dû	19 763 280	18 385 627	16 439 507	14 465 125	12 570 073	10 802 455	9 142 167	-54%	-10 621 113
Annuité									
Capital (1)	1 877 653	1 946 120	1 974 382	1 895 052	1 767 618	1 660 288	1 689 109	-10%	-188 544
Charges d'intérêt (2)	627 640	572 168	512 905	459 661	395 055	332 751	273 748	-56%	-353 892
Annuité (=1+2)	2 505 293	2 518 288	2 487 288	2 354 713	2 162 673	1 993 039	1 962 857	-22%	-542 436
Capital restant dû au 31/12/N	18 385 627	16 439 507	14 465 125	12 570 073	10 802 455	9 142 167	7 453 058	-59%	-10 932 569

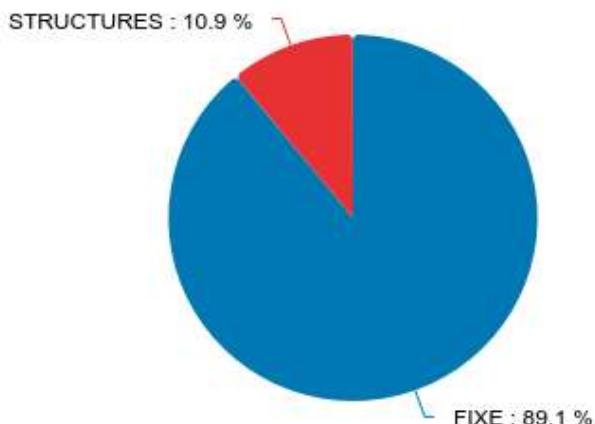
L'évolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice confirme le maintien du désendettement :



Extinction prévisionnelle de l'encours actuel et des annuités, en millions d'euros



Index – type de taux



Durée de vie

Indicateurs			
Encours	9 142 166,68	Duration *	3 ans, 3 mois
Durée de vie moyenne *	3 ans, 6 mois	Durée résiduelle *	11 ans, 9 mois
Durée résiduelle Moyenne *	6 ans, 9 mois	* tirages futurs compris	

- * Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la moyenne des durées de vie de remboursement de capital du contrat
- * Durée résiduelle moyenne : Durée moyenne restant à courir jusqu'à la fin de l'encours
- * Duration : La duration d'un emprunt est la durée de vie moyenne des flux financiers (capital et intérêts) pondérée par leur valeur actualisée
- * Durée résiduelle : Durée restant à courir jusqu'à la fin d'un contrat

F. Budget primitif 2026 – Budget annexe des marchés communaux de Trouville-sur-Mer

Contexte et fonctionnement en 2025

Depuis sa création par délibération du Conseil municipal du 29 août 2024, le budget annexe dédié à la régie des marchés communaux permet désormais d'identifier précisément le coût réel d'exploitation des marchés par la commune.

Trois marchés distincts sont organisés tout au long de l'année :

- **Marchés traditionnels** : les mercredis et dimanches, avec une base de près de 250 commerçants.
 - Abonnés : 40 présents les deux jours, 7 le mercredi, 13 le dimanche.
 - Les autres commerçants sont dits volants.
- **Marché écoresponsable et pêcheurs** : chaque samedi, avec 12 commerçants réguliers.

L'organisation est assurée par :

- Un placier pour les marchés du mercredi et du dimanche.
- Les agents de la brigade verte assurent le placement des commerçants le samedi.

Prévisions budgétaires 2026

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	0,00	211 550,00	211 550,00
Recettes	0,00	211 550,00	211 550,00
Solde	0,00	0,00	0,00

Le budget annexe permet de suivre les dépenses et recettes spécifiques à l'activité des marchés :

Dépenses d'exploitation

- Charges d'exploitation limitées à :
 - Les fluides (eau, électricité)
 - L'animation des marchés
 - Quelques achats de fournitures pour le placier régisseur
- Rémunération du placier régisseur sous forme de prestation de service
- Remboursement de frais à la collectivité de rattachement
- Salaires : uniquement le poste de direction de la régie

Recettes d'exploitation

- Redevances d'occupation du domaine public, fixées par le conseil d'exploitation et le Conseil municipal.

Aucun investissement n'est prévu sur ce budget annexe en 2026.